par les provinces et les territoires pour remplir certaines fonctions qui peuvent être exercées de façon plus efficace au niveau local. De façon générale, on peut regrouper sous sept chefs principaux les services fournis par l'administration locale: protection, transports, hygiène du milieu, mise en valeur de l'environnement, loisirs, services communautaires et éducation. L'administration locale peut en outre assurer certains services tels que le transport en commun et la distribution de l'électricité et du gaz. L'éducation constitue normalement un secteur administratif distinct.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a confié aux législatures provinciales la responsabilité de l'administration locale au Canada; cette responsabilité fut conférée aussi aux Territoires quand leurs gouvernements furent constitués dans leurs formes actuelles. L'unité d'administration locale, hormis le conseil scolaire, est généralement la municipalité, qui peut être constituée en cité, ville, village, township ou autre entité. Les pouvoirs et attributions des municipalités leur sont délégués aux termes de lois adoptées

par le gouvernement provincial ou territorial.

Un nombre croissant d'organismes spéciaux ou de conseils et commissions mixtes sont créés afin d'assurer certains services à des groupes de municipalités. Des subventions provinciales, inconditionnelles ou de nature spécifique, viennent grossir les recettes des administrations locales. Certaines fonctions qui relèvent normalement de l'administration locale sont prises en charge, en totalité ou en partie, par les provinces. Outre qu'elles encouragent la fusion de petites agglomérations, les provinces créent de nouveaux échelons administratifs locaux afin d'assurer des services qui peuvent être plus efficacement dispensés au niveau régional. Des deuxièmes niveaux d'administration locale se retrouvent maintenant dans toute la Colombie-Britannique et sont projetés pour l'Ontario entier, où il en existe déjà plusieurs, et pour le Québec, où trois ont été constitués. Au Manitoba, la Corporation métropolitaine du Grand Winnipeg et ses municipalités constituantes ont été fusionnées en janvier 1972.

L'impôt foncier constitue la principale source de revenu des administrations locales; s'y ajoutent la taxe sur les biens meubles, la taxe d'affaires et la taxe d'amusement. Les licences, permis, loyers, concessions, privilèges, amendes et excédents financiers des

entreprises municipales sont également une source de revenu.

Les administrations locales du Canada présentent une très grande variété de structures. Le tableau 3.6 indique les divers types d'organisation municipale dans chaque province et territoire.

Relations extérieures

3.6 3.6.1

Statut international du Canada

L'expansion du ministère des Affaires extérieures depuis sa création en 1909 reflète l'évolution du statut international du Canada. Jusqu'au XXe siècle, les négociations canadiennes avec les pays étrangers s'effectuaient par le truchement du Foreign Office britannique et les relations avec les autres parties de l'Empire par la voie du Colonial Office. Après la Première Guerre mondiale, l'affirmation progressive de l'autonomie du Canada dans les questions internationales et l'importance accrue de son rôle à l'extérieur rendirent non seulement inévitable mais impérative l'expansion des services et de la représentation. Les autorités diplomatiques et consulaires britanniques ne pouvaient plus désormais voir à tous les intérêts du Canada. L'accord intervenu lors de la Conférence impériale de 1926 a marqué une étape importante dans l'évolution du ministère des Affaires extérieures en tant qu'organe du service extérieur du gouvernement canadien; aux termes de cet accord, le Canada devenait souverain en matière de négociations et d'affaires internationales.

Au cours des années 20 et 30, le Canada a établi ses propres relations diplomatiques avec d'autres pays de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique latine appartenant au Commonwealth ainsi qu'avec les États-Unis. Cette expansion sur le plan de l'indépendance a été telle que le Canada entretient actuellement des relations diplomatiques officielles avec des pays situés dans toutes les parties du monde et qu'il est représenté sur le plan diplomatique, consulaire ou commercial dans 140 pays.